

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAMPING LA BLANCHE HERMINE \*\*\*

Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente.

### Conditions de réservation

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du Camping, après versement de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation.

Les réservations ne lient le Camping La Blanche Hermine, que si le camping les a acceptées, ce qu'il est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas, être cédée ou sous louée. Il est interdit de dépasser le nombre d'occupants par rapport à la capacité maximale de la location.

### Location d'un emplacement

Le prix d'un emplacement s'entend par nuit d'occupation, il comprend le libre accès au bloc sanitaire. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Une caution de 20 € vous sera demandée à la remise du badge d'accès au Camping. Elle vous sera restituée le jour de votre départ.

### Location d'un hébergement

Les locations sont disponibles à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 11h le jour du départ hors saison et à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 10h en juillet et août. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Les prix comprennent la location du mobil-home ou du chalet, l'emplacement d'un véhicule, l'eau, le gaz et l'électricité (10 ampères), l'accès au bloc sanitaire est interdit.

L'état des lieux d'entrée est fait par le locataire. Toute réclamation concernant les lieux ou l'inventaire devra être présentée dans un délai de 24h, à défaut, ceux-ci seront réputés conformes et aucune contestation ne pourra être prise en compte au moment du départ.

**Le jour de votre arrivée, une caution de 370 € vous sera demandée**, sous forme de **2 chèques** ou **par CB** : une caution de 300 € en garantie de dommages éventuels, cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit impérativement être assuré en responsabilité civile et le justifier et une autre de 70 € en cas d'intervention pour le nettoyage en fin de séjour, si celle-ci n'est pas rendue dans le même état de propreté que le jour de la remise des clés. La caution sera restituée dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisant. En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, la caution sera soit détruite en cas de chèques soit clôturée en cas de CB, déduction faite des frais liés à l'examen des lieux et des frais postaux soit détruite dans son intégralité ou partiellement si nécessaire.

Il est strictement interdit de fumer dans toutes les locations.

### Tarifs et taxe de séjour

Les prix indiqués sont valables pour la saison 2020. Ils s'entendent en euros et TTC avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés (voir ce que nos prix comprennent sur la page des tarifs). Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve. Le montant de la taxe de séjour est appliqué pour toute personne de plus de 18 ans.

### Conditions de paiement

Emplacements et Locations : **un acompte de 25% du coût total du séjour, les frais de dossier de 15 € et éventuellement de la garantie annulation doivent être réglés dès la réservation.** Toute réservation effectuée à moins de 30 jours du début de la location devra être réglée intégralement lors de la réservation.

Locations : **Le solde de la location doit être payé un mois avant la date d'arrivée** au camping par chèque bancaire, chèques vacances, carte bancaire (Visa ou Mastercard) ou en espèces. Sans règlement du solde dans le délai prévu, le contrat est considéré comme nul et l'acompte versé reste acquis par le camping.

Emplacements : Le solde de la réservation est à régler le jour de l'arrivée.

## Annulation et modifications

Possibilité de modifications en accord avec le Camping, sous réserve de disponibilité.

En l'absence de message écrit de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent à nouveau disponible à la vente 12h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation).

Dans le cas d'une annulation du fait du Camping, le séjour sera totalement remboursé sauf en cas de force majeure. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Dans le cas d'une annulation du fait du client, celui-ci devra avertir par écrit le Camping (courrier en recommandé avec accusé de réception). Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous.

Si l'annulation intervient :

- Plus 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est conservé. Le client devra régler les frais de dossier et les frais d'assurance à titre d'indemnité.

- Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou en cas de non-présentation : 100% du montant du séjour est conservé par le Camping.

## Assurance annulation (facultative mais recommandée)

Nous vous proposons, par l'intermédiaire de AXELIANCE, une assurance annulation et interruption de séjour, celle-ci est facultative mais nous vous la conseillons vivement. Cette assurance doit être souscrite au moment de la réservation et payer en même temps et en sus de l'acompte.

En cas d'annulation pour un motif couvert par l'assurance, celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat.

Pour les emplacements nus, le montant de l'assurance est de 12 € par séjour, limité à 30 jours. Pour les locations, le montant de l'assurance est de 2.10 € par nuitée soit 14.70 € la semaine.

## Pendant votre séjour

Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping affiché à la réception sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat sans préavis ni remboursement. Il est notamment interdit de faire du bruit entre 22h et 7h, de garer les véhicules sur un emplacement non attribué et d'avoir un comportement susceptible de nuire à autrui (éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner les voisins, fermetures des portières et coffres le plus discrètement possible ...).

Il appartient au campeur de s'assurer : le Camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, dégâts des eaux, intempéries, etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

## Animaux

Les animaux domestiques sont acceptés sous conditions moyennant une redevance, excepté les chiens de 1ère et 2ème catégories. Les animaux doivent être **obligatoirement** tenus en laisse en permanence, être sortis du camping pour leurs besoins et ne pas être bruyants, gênants ou agressifs. Ils sont interdits aux abords de la piscine et dans les sanitaires. Le carnet de vaccination pour les chiens et chats doit être à jour. La Blanche Hermine se réserve le droit d'exclure du camping, tout client non respectueux de ces règles. Aucun animal ne pourra rester seul dans les locations ou sur les emplacements.

## Visiteurs

Les visiteurs peuvent être admis sur le Camping moyennant une redevance.

Dès leur arrivée, ils devront impérativement se présenter à l'accueil, laisser leur véhicule sur le parking extérieur et seront sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de la piscine ni dans les douches, même invités par des clients. Ils doivent être impérativement sortis avant 22h00

## Médiation

"En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant". Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

Le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – CCI de Paris)

- Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)

- Saisine par mail : [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr)

- Saisine par voie postale : 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS

- Téléphone : 01 44 95 11 40